



**EUHB2MC**

2024 - 2025

Master de spécialisation interdisciplinaire en études  
européennes (horaire décalé)

**A Bruxelles Saint-Louis - 60 crédits - 1 année - Horaire décalé - En français**

## EUHB2MC - Introduction

### INTRODUCTION

#### Introduction

Le Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes est un programme académique organisé conjointement par l'Institut d'études européennes Saint-Louis - Bruxelles et par l'Ecole interfacultaire en études européennes.

Il s'agit d'un programme à horaire décalé en un an s'adressant aux étudiant-es déjà porteur-ses d'un diplôme universitaire et à un public déjà inséré dans la vie professionnelle. Il permet l'acquisition ou le renforcement d'une expertise dans le domaine des affaires européennes.

Le programme se déroule essentiellement en distanciel. Les temps d'apprentissage en format synchrone ont lieu en horaire décalé, permettant aux étudiant-es de combiner leurs études avec une activité professionnelle. Les étudiant-es se retrouvent 3 fois dans l'année (en septembre, en février et en mai) pour 4 à 5 jours sur le site de Saint-Louis Bruxelles pour des séminaires, des activités d'apprentissage en groupe et des visites et rencontres en lien avec les affaires européennes.

#### Votre profil

Je suis fait pour ce master de spécialisation (1 an, majoritairement en distanciel, à horaire décalé) si :

- je suis titulaire d'un diplôme de Master ou équivalent ;
- je veux explorer davantage le droit et les politiques de l'Union européenne ;
- je travaille et je souhaite acquérir une expertise dans les affaires européennes ;
- je souhaite rencontrer des personnes qui travaillent pour, au sein et autour des institutions européennes ;
- je souhaite être acteur ou actrice de ma propre formation, notamment par la rédaction de travaux et la préparation d'interventions orales sur des thématiques européennes qui m'intéressent ;
- je recherche une formation (cours en ligne et en soirée) compatible avec une activité professionnelle mais qui offre également des moments « immersifs » à Bruxelles.

#### Votre futur job

La formation dispensée est exigeante tant par le caractère approfondi des cours que par l'étendue des connaissances qu'elle fournit sur l'ensemble des aspects de l'intégration européenne, y compris sur le plan réflexif et critique.

Le master prépare par conséquent les étudiant-es aux professions qui sont concernées par la dimension européenne dans les domaines de l'administration publique - européenne, nationale, régionale et locale - de la représentation des intérêts, de la consultance et de la recherche. Il permet également une insertion professionnelle dans les secteurs d'activités économiques et sociales pour lesquelles une expertise européenne est requise.

#### Votre programme

Parmi les atouts qu'offre ce programme :

- Une approche pluridisciplinaire des enjeux de l'intégration européenne ;
- Un programme de spécialisation assuré par des chercheur-ses dans ces domaines, combiné à des moments de rencontre avec des praticien-nes et des activités d'apprentissage sur le terrain ;
- Un programme adapté si vous êtes engagé-e dans la vie professionnelle ;
- Un programme qui peut être principalement suivi à distance, indépendamment de votre lieu de résidence.



**o Tronc commun**

○ BEUSL2701	Fondements historiques et culturels de l'intégration européenne	Nathalie Tousignant	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⓘ
○ BEUSL2702	Fondements économiques et monétaires de l'intégration européenne	Clément Fontan	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⓘ
○ BEUSL2703	Fondements juridiques de l'intégration européenne : théorie générale, droit institutionnel et droit matériel	Cecilia Rizcallah	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⓘ
○ BEUSL2704	Fondements politiques de l'intégration européenne	Sophie Jacquot	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⓘ
○ BEUSL2706	Séminaire interdisciplinaire : Penser l'Europe	Nicolas Arens	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⓘ
○ BEUSL2724	L'Europe en direct	Nicolas Arens Eugénie d'Ursel	FR [q2] [30h] [10 Crédits] ⓘ

**o Une activité au choix parmi : (10 crédits)**



## EUHB2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

### Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

### Conditions d'accès spécifiques

Conformément au règlement du Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes :

- Ont un accès direct audit master de spécialisation, sans complément de programme, les étudiant-e-s porteur-euse-s:
  - soit d'un grade académique de **master ou licence** (120 crédits), délivré en Communauté française ou en Communauté flamande : sciences politiques et sociales; sciences juridiques ; criminologie ; sciences économiques et de gestion; information et communication ; histoire, art et archéologie ; ou un grade équivalent délivré par l'Ecole Royale Militaire ;
  - soit d'un **titre ou grade étranger reconnu équivalent** par la Communauté française à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.
- Ont accès au Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes, pour autant qu'ils et elles puissent se prévaloir d'une **expérience personnelle ou professionnelle** dans le domaine européen et/ou de résultats académiques antérieurs jugés suffisants par le jury d'admission, en vertu d'une décision de ce dernier et aux conditions complémentaires qu'il fixe, les étudiant-e-s qui portent :
  - un grade académique de master autre que ceux mentionnés ci-dessus, délivré Communauté française, en Communauté flamande ou par l'Ecole Royale Militaire ;
  - un grade académique de deuxième cycle correspondant à l'un des grades précités délivré en Communauté française de Belgique en vertu des dispositions antérieures au décret du 31 mars 2004 ;
  - un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury.

- Ont également accès au master de spécialisation, les étudiant-e-s qui, en vertu de la législation de la Communauté française applicable, auraient accès aux études en vue de l'obtention du grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle, et ont acquis des compétences valorisées par le Bureau/jury **pour au moins 240 crédits**. Dans sa pratique constante, le Bureau/jury considère qu'une telle valorisation ne peut être accordée si le-la candidat-e n'est pas d'ores et déjà porteur-euse d'un grade académique sanctionnant des études de deuxième cycle.

Il est nécessaire de disposer d'une excellente maîtrise du français (équivalent niveau C1) ainsi que d'une maîtrise suffisante de l'anglais,

compatible avec les exigences du programme (équivalent niveau C1).

## PÉDAGOGIE

---

Le corps académique est composé de professeur-es en science politique, en droit, en économie, en histoire, en sociologie et en philosophie de l'UCLouvain.

Cette équipe est complétée par des praticien-ne-s issu-e-s des institutions européennes ou du monde des affaires publique européennes (fonctionnaires des institutions européennes, parlementaires européens, diplomates, journalistes, etc.) qui apportent un éclairage complémentaire sur le fonctionnement quotidien de l'Union. Ils offrent des ressources d'expertise complémentaires pour les travaux des étudiant-e-s.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Le travail de fin d'études est évalué sur la base d'un travail écrit, selon des modalités fixées par le promoteur qui l'évalue seul.

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

Il n'existe pas de doctorat en études européennes en Communauté française de Belgique. Chaque faculté fixe les conditions d'accès aux doctorats qu'elle organise.

## GESTION ET CONTACTS

---

### L'administration facultaire

iee-slb@uclouvain.be - 02 792 36 39 - Bureau : 4020 (niveau 4) - 119 Rue du Marais, 1000 Bruxelles

### Les autorités

- Président de l'Institut d'études européennes : Antoine BAILLEUX
- Directrice de l'Institut d'études européennes : Sophie JACQUOT

### Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante : [derogation-inscription-slb@uclouvain.be](mailto:derogation-inscription-slb@uclouvain.be).

## Gestion du programme

### Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/IEEB

Institut d'études européennes Saint-Louis (IEEB)

Secteur des sciences humaines (SSH)

IEEB

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte

1000 Bruxelles

### Mandat(s)

- Doyen : Antoine Bailleux

### Jury

- Présidente: [Nathalie Tousignant](#)
- Secrétaire du Jury: [Clément Fontan](#)
- 3e membre du Jury: [Antoine Bailleux](#)

### Personne(s) de contact

- Coordinatrice administrative des programmes académiques: [Elisa Collomp](#)
- Coordinatrice administrative de l'IEE: [Thérèse Davio](#)
- Coordinatrice administrative de l'IEE: [Gaïa Dufour](#)